

Commission culture et patrimoine du Grand-Figeac
13 novembre 2024 – Figeac- Grand-Figeac

Il est rappelé que les commissions émettent des avis et ne disposent pas de pouvoir de décision. Les avis et travaux des commissions constituent des éléments préparatoires à une question susceptible d'être soumise à l'autorité compétente et ne préjugent pas de la décision éventuellement prise par cette autorité.

Présent.e.s : Marc ARDRE (Capdenac-Gare) ; Gisèle CHEVALLIER (Fons) ; Monique DELFOUR (Saint-Sulpice) ; Patricia HUGUET (Cajarc) ; Claudine LACROIX (Gréalou) ; Chantal MALARET (Saint-Félix) ; Gérard MARTIN (Fourmagnac) ; Simonne MOREAU (Espagnac-Sainte-Eulalie) ; Béatrice MOREL (Saint-Simon) ; Jean-Jacques PERNELLE (Saint-Perdoux) ; Christian SOUIRY (Prendeignes) ; Xavier VIDAL (Cardaillac).

Excusé.e.s : Marie-Monique BLADOU (Labathude) ; Marie-France COLOMB (Figeac) ; Pascale GARCETTE (Planioles) ; Benoit NORMAND (Béduer) ; Damien POJUJADE (Aynac) ; Marie-Claire VIANA (Cuzac).

1/ PATRIMOINE. Fonds de soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire. Fonds de concours 2024.

Le Grand-Figeac a mis en place un fonds de soutien pour la restauration du patrimoine vernaculaire (« petit patrimoine ») pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage des Communes.

Le règlement d'intervention de ce fonds de soutien a été délibéré le 8 décembre 2017. L'enveloppe globale délibérée en 2024 par le Grand-Figeac pour le fonds de soutien est de 30 000 €.

Pour 2024, il est proposé de retenir 10 projets de restauration portés par 9 communes (l'ensemble des communes du Grand-Figeac a été informé du soutien apporté par le Grand-Figeac).

Les projets ont fait l'objet d'observations techniques et d'un avis de la commission culture du 13 novembre 2024.

Projets proposés au titre du fonds de soutien 2024 :

Édifice : Four à pain du hameau de Pempeu

Commune / maître d'ouvrage : BAGNAC-SUR-CÉLÉ

Coût global du projet : 30 832 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 30 832 € (possibilité de subventions départementale et régionale)

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 3000€**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Fontaine et lavoir du Boucle

Commune / maître d'ouvrage : BÉDUER

Coût global du projet : 3 840 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 3 840€

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 1 740 €**).

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Fontaine du Cros

Commune / maître d'ouvrage : BOUSSAC

Coût global du projet : 10 050€ HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 10 050€ (possibilité de subventions départementale et régionale)

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 3 000 €**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Pompe de la place de l'église

Commune / maître d'ouvrage : ESPÉDAILLAC

Coût global du projet : 2 809 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 2 247 € (subvention départementale – FAST reçue : 562 €)

Dépenses à retenir proposées : 809,75€ HT.

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 404,87 €**)

Avis : L'étude du dossier a été faite à posteriori, les travaux ayant déjà été réalisés à la date du dépôt de la demande.

Deux types de travaux ont été effectués : la restauration de la pompe à chapelets, élément de patrimoine vernaculaire et la création d'une fontaine sur circuit d'eau fermé, non vernaculaire. C'est pourquoi, il est proposé de retenir les travaux liés à la dimension « vernaculaire », à savoir la restauration de la pompe à chapelet pour un montant de 809,75€ HT.

Édifice : Fontaine du Puy Clavel

Commune / maître d'ouvrage : GRÉALOU

Coût global du projet : 9 350 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 9 350 € (possibilité de subvention départementale)

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 3000 €**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Puits et croix du hameau de La Caze

Commune / maître d'ouvrage : LENTILLAC-SAINT-BLAISE

Coût global du projet : 5 460€ HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 5 460€ (possibilité de subvention départementale)

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 2 730 €**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Socle de calvaire

Commune / maître d'ouvrage : SAINT-MAURICE-EN-QUERCY

Coût global du projet : 2 090 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 2 090 €

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 1 045 €**)

Avis : Le projet de restauration en l'état entraîne une perte de lisibilité du caractère vernaculaire de l'élément patrimonial voire son démantèlement. Il est rappelé que le fonds de soutien vise à restaurer le patrimoine vernaculaire dans le respect de son caractère historique. C'est pourquoi, il est proposé un avis négatif.

La Commune a été informée des réserves émises pour lui laisser la possibilité de modifier son projet.

Édifice : Puits rond du Mas de la Vit

Commune / maître d'ouvrage : SAINT-SIMON

Coût global du projet : 1 443 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 1 443 €

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 721.5 €**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Lac et fontaine du Mas de la Vit

Commune / maître d'ouvrage : SAINT-SIMON

Coût global du projet : 4 122 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 4 122 €

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 2 061 €**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Édifice : Lac abreuvoir du chemin des Templiers

Commune / maître d'ouvrage : SONAC

Coût global du projet : 19 193,5 € HT

Reste à charge du maître d'ouvrage : 19 193,5 € (possibilité de subvention départementale)

Proposition de fonds de soutien : 50% du reste à charge de la commune avec plafonnement à 3000 € (**montant prévisionnel : 3000 €**)

Avis : Répond aux critères du règlement du fonds de soutien.

Ceci étant exposé, il est proposé :

☞ *Que le Grand-Figeac, dans le cadre du budget délibéré à cet effet en 2024, apporte des fonds de concours aux communes de Bagnac-sur-Célé, Béduer, Boussac, Espédaillac, Gréalou, Lentillac-Saint-Blaise, Saint-Simon et Sonac pour leurs projets de restauration du patrimoine vernaculaire selon les modalités précisées ci-dessus (montant total prévisionnel des fonds de concours de 20 702,37 € pour 10 projets de restauration du patrimoine vernaculaire dont le coût total est estimé à 87 190,25 € HT).*

Observations et avis de la Commission

Avis favorable

2/ PATRIMOINE: Site mémoriel de Gabaudet – Donnadieu. Présentation du projet d'aménagement.

Présentation du projet d'aménagement.

Présentation de la consultation lancée pour la commande et réalisation d'une œuvre d'art contemporain.

☞ **Cf document de présentation en annexe.**

Observations et avis de la Commission

L'intérêt du projet et du programme d'aménagement sont soulignés.

Il est précisé le coût du projet, le plan de financement et le calendrier d'engagement de l'opération.

3/ LECTURE PUBLIQUE. Présentation du Contrat Territoire Lecture 2025-2027.

Le GRAND - FIGEAC souhaite conclure un nouveau Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Occitanie pour la période 2025-2027, pour accompagner et soutenir le développement du programme d'actions du réseau de lecture intercommunal.

Conformément aux orientations de ce Contrat Territoire Lecture, il est proposé le programme, suivant pour l'année 2025 :

- Programmation culturelle in situ et hors-les-murs.
- Ressources et médiation numériques.

- Extension du réseau des médiathèques.
- Acheminement des fonds documentaires.
- Professionnalisation du réseau et formation.
- Coordination Festival Vivre livre !
- Conservation du fonds patrimonial.
- Communication.

Observations et avis de la Commission

Mme Huguet souhaiterait l'augmentation de l'amplitude d'ouverture de la médiathèque de Cajarc d'un jour ou ½ jour hebdomadaire.

Echanges sur les relations aux scolaires et aux seniors dans les EHPAD. Ces publics font partie des publics ciblés par le programme d'action culturelle des médiathèques. Toutes les écoles du territoire sont bénéficiaires.

4/ FESTIVAL DE THEATRE DE FIGEAC. Recherche de mécénat dans la continuité du mécénat déjà mobilisé.

Il est rappelé la reconnaissance d'intérêt communautaire du festival de théâtre ainsi que le plan de financement délibéré le 24 septembre par le Conseil de Communauté.

Ce plan de financement intègre une estimation du mécénat mobilisé jusqu'ici par le ScénOgraph, organisateur du Festival de théâtre.

Il est proposé de poursuivre les démarches de mobilisation de mécénat conduites jusqu'ici.

5/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES. Étude des demandes.

Il est soumis pour avis de la Commission les demandes de subventions suivantes :

1/ Association « Entre Cour et Jardin » pour un montant de 700 € pour représenter Midi-Pyrénées Festhéra à Tours.

Il est précisé que l'Association domiciliée à Figeac a fait une demande de subvention à la Ville de Figeac, que cette opération relève d'une dimension et d'une intervention communale, ce pourquoi il est proposé de ne pas donner suite.

2/ Association « Élèves en Chœur 46 » pour soutenir la participation de collégiens de Figeac, Bagnac-sur-Célé et Lacapelle-Marival du 2 au 4 avril au « Festival international des arts à l'école » au Futuroscope.

Il est précisé l'intérêt et l'impact du projet pour 120 élèves des collèges de Figeac, Bagnac-sur-Célé et Lacapelle-Marival ainsi que le coût du reste à charge important pour les familles (266 € avant subventions).

Il est souligné le caractère exceptionnel du projet, sa dimension intercommunale et l'importance d'une subvention du Grand-Figeac pour atténuer le coût du reste à charge pour les familles.

Il est proposé une subvention de 60 € par élève, plafonnée à 7 000 €.

3/ Association Nuits et Jours de Querbes pour un montant de 2 000 € pour soutenir la réalisation du projet d'action culturelle inclusif, intitulé « Gamelan Jazz Lab #2 ».

Il est souligné l'envergure et l'intérêt du projet comme sa forte dimension éducative et inclusive.

Il est néanmoins rappelé que l'Association reconnue d'intérêt communautaire bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement et que l'octroi d'une subvention exceptionnelle supplémentaire engagerait le Grand-Figeac dans des dispositions d'étude et de subventionnement similaires pour les autres associations reconnues d'intérêt communautaire. Enfin, il est émis quelques réserves sur le caractère exceptionnel du projet, l'association ayant conduit un projet similaire en 2022.

Observations et avis de la Commission

Avis favorable

Compte rendu rédigé par Damien Catcel, DAC du Grand-Figeac
Visé par Hélène Lacipière, VP en charge de la Culture, le 25/11/2024.

